

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Jeudi 03 février 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	AUBERVILLE Jean-Marie	X						
	Adjoint	POISSONNET Vincent	X						
	Gestionnaire	HEURTAUX Anne	X						
	CPE	LEMATTRE Hélène			X				
	D.D.F.P.T.	DESJARDINS Benoît	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLOCH Jean-François		X		BONNET Yves			
		LALOI Agnès			X	OUVRY Annie			
	Groupement de commune	FOURNIER Maryline	X			DELCROIX Christine			
	Commune siège	KHEDIMALLAH Sarah	X			MASSON Pauline			
Personnalité qualifiée		BERQUER Philippe	X						
Total		10	7						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CARON Nadine	X			GILLARD Amélie	X		
		LABBÉ Claire	X			COUILLANDRE Karine			
		LE STRAT Yann	X			DENIS Valérie			
		DÉ FORTESCU Thibaud			X	NOTHIAS Thomas			
		BONVALET Anne	X			FÉRON Arnaud			
		LEFRANC Karine			X	WEBER Sébastien			
		RAMBERG Richard	X			FEUTRY Alexandre			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ANGER Céline			X				
		BLONDIN David	X						
Total		9	6		7	1			
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	CLAIRE Lysiane			X				
		DELATOUR Hélène	X						
		BACHELET Caroline			X				
	Elèves	HÉGO Méryl	X			VANDAELLE Cassandre			
		DEHAME Angel			X	FORTIER Emma	X		
		DEVAUX Lucas	X			CAUCHOIS Eugénie			
		LAINÉ Lilou	X			CHARLES Luna			
		BURETTE Louann		X		LESVISTRE Océane			
Total		8	4		5	1			

RUBRIQUE I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 36.

Monsieur le Proviseur précise que des points à l'ordre du jour ont été modifiés.

1. Nomination du secrétaire de séance

Monsieur POISSONNET, Proviseur Adjoint, assure le secrétariat.

2. Approbation du procès-verbal du 18/11/2021

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration si le procès-verbal du 18/11/2021 fait l'objet de remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du 18/11/2021 est adopté à l'unanimité :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE III. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1. Dotation Horaire Globale

Trois faits impactent et marquent la DHG pour la rentrée 2022 :

- Fermeture d'une classe de seconde GT mais à effectif prévu constant 62 élèves pour 2 classes de seconde qui résulte d'une érosion des inscriptions en seconde GT depuis plusieurs années,
- Ouverture d'un CAP OOL Opérateur Opératrice Logistique pour un effectif de 12 élèves à profil particulier qui résulte d'un manque de formation dans ce secteur dans le secteur dieppois ; cette ouverture explique la convention présentée lors de ce CA avec « Pluriels Normandie » pour disposer d'un plateau technique dédiée à l'apprentissage de la conduite de chariot,
- Une dotation relativement élevée et supérieure à l'attente compte tenu de l'ouverture de ce CAP OOL.

Monsieur le Proviseur rappelle les principes de construction et de répartition d'une DHG :

- Distribution des heures allouées en fonctions des objectifs et des besoins pédagogiques
- Alignement des besoins en fonction des moyens par matière et par professeur sur les bases « plancher » de 18 heures hebdomadaires pour les PLP et les certifiés, 15 heures pour les agrégés, ces heures constituant ainsi les HP Heures Postes. Une fois les besoins répartis il résulte des services individuels généralement supérieurs au service « plancher » qui génèrent ainsi des HSA : Heures Supplémentaires Année.

La dotation horaire oblige à un respect des consommations d'heures HP et HSA comme l'indique le tableau joint.

Les besoins en français notamment au LP explique d'une part la nécessité **de supprimer 1 poste de français lettres histoire** (18h) et la demande d'un apport extérieur d'un BMP Bloc Modulaire Provisoire de 9 heures afin d'ajuster avec exactitude la dotation en fonction des besoins.

D'autre part, les besoins en français au LT étant amoindris en seconde **il convient de fermer un poste de lettres modernes** de 15h00 et la demande d'un BMP de 10h00 pour ajuster les moyens en français.

Il est à noter que si les professeurs d'anglais du LP venant en soutien des besoins du LT pour ajuster les moyens des deux structures, il reste à parvenir à trouver les moyens humains de réaliser 3h00 en SES Sciences Economiques et Sociales et 6h00 de SVT Sciences de la Vie et de la Terre pour ajuster les besoins du LT pour les 2 classes de seconde.

Monsieur Le Strat présente une déclaration qui évoque des questions sur la méthode utilisée pour aboutir à la répartition et sur la nécessité d'un dialogue avec les personnels. Cependant cette déclaration n'est pas jointe en fin de CA et ne semble pas faire l'unanimité des représentants du personnel présent à l'instance.

Monsieur le Proviseur précise que plusieurs moments de concertation ont eu lieu notamment tout le mois de janvier, notamment un conseil pédagogique élargi en AG le 20/01 afin que tous puissent y venir si tel était le souhait de chaque professeur. De nombreux ajustements ont été faits et ont amendé les propositions initiales de la direction suite à la deuxième rencontre globale du midi le 31/01.

Il est noté qu'effectivement les 4h00 hebdomadaires de TP de **sciences physique-chimie du LT** des 2 classes de TST2S pourront être majorés à 4h30 soit une heure hebdomadaire de plus d'HSA pour ce service à la demande de l'équipe pédagogique et conformément aux échanges qui se sont poursuivis avec la direction.

Il est noté que seule (s) les fermetures ou ouverture de poste font l'objet d'un vote des membres du CA qui sont donc appelés à s'exprimer sur :

A. DHG de la Section Technologique (acte n° 21) avec la fermeture d'un poste de lettres modernes au LT

Votants	→	19
Pour	→	14
Contre	→	4
Abstentions	→	1

B. DHG de la section Professionnelle (acte n° 22) avec la fermeture d'un poste de lettres-histoire-géographie au LP

Votants	→	19
Pour	→	14
Contre	→	4
Abstentions	→	1

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Décision budgétaire modificative pour information.

- Subvention de l'ETAT :	Action prévention pour un montant de 3 186.00€ Ajustement bourses lycée pour un montant de 21 854.05€	
- Écritures de fin d'exercice	Crédits nourriture	- 83 166.18€
	Variation des stocks MMV	- 1 838.99€

2. Convention de partenariat avec DSN « Je ne suis pas une sirène » (acte n° 23)

Convention de partenariat DSN, la compagnie Coup de Poker et le Lycée du Golf dont l'objet est de proposer une action artistique et culturelle intitulée « je ne suis pas une sirène ». L'enseignant référent est M. BOURDELLE Edouard. L'action se déroulera en 2 temps les 9 et 10 mars 2022 au lycée du golf. Le coût de l'action à la charge du lycée du golf sera de 5.00€/élève assistant à la représentation.

La convention est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

3. Convention de prêt avec les Éditions CASTERMAN « Les Clandestines de l'Histoire » (acte n° 24)

Cette convention est conclue avec les Éditions CASTERMAN dont l'objet est d'organiser les conditions de prêt du matériel de l'exposition « les clandestines de l'histoire » composée de 17 panneaux A3, du 21/02 au 11/03/2022. La mise à disposition de l'exposition est consentie à titre gratuit.

La convention est soumise au vote et adoptée :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

4. Convention avec Pluriels Normandie (acte n° 25)

Pluriels Normandie est un centre de formation professionnelle pluri disciplinaire. L'objet de la convention est d'encadrer les conditions de collaboration et d'accueil des élèves du CAP OOL du lycée du golf à la conduite de chariots (CACES 1-3-5), sur le chantier école situé Parc du TALOU à Dieppe. Cette convention est établie pour une année de deux ans.

La mise à disposition du plateau technique du TALOU s'établira comme suit :

- Pour les CAP 1^{ère} année 15 journées sur l'année scolaire 2022-2023
- Pour les CAP 2^{nde} année 15 journées sur l'année scolaire 2023-2024
- Pour les CAP promotion 2025

Coût à l'année = 7875.00 soit un total sur 2 ans de 23 625.00€.

Le financement de cette action sera intégralement pris en charge par la Région Normandie. Le lycée recevra les factures de Pluriels Normandie, se chargera du paiement, la Région reversera l'intégralité des sommes engagées par le lycée sur présentation de preuves du règlement.

Le lycée ne dispose que de ce devis malgré une annonce publiée sur le site de l'AJI.

La convention est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

1. Informations diverses

- a) **Informations pour les collégiens et leurs familles** : à partir du 22/02/2022 les lycées dieppois présenteront les formations qu'ils dispensent dans les collèges de Dieppe et du secteur.

18h30 : Départ de Mme KHEDIMALLAH, représentante la commune.

- b) **PFMP 2021/22** : Compte tenu des impacts de la pandémie, du télétravail qui en découlait et de l'incertitude de pouvoir maintenir pour tous, les PFMP du mois de janvier, les stages des élèves de seconde du LP ont été reportés sur la dernière semaine de février et deux premières semaines du mois de mars. Ce déplacement aurait dû faire l'objet d'un vote au CA en amont ; faute de séance prévue la direction informe le CA des mesures prises en urgence.
- c) **Vidéo protection** : la société susceptible d'installer la vidéo protection, conformément aux souhaits de la Région Normandie, a repris contact avec le lycée. Cette entreprise fera de nouvelles propositions notamment sur l'implantation des caméras qui ne répondait pas aux exigences et aux attentes initiales de cette surveillance (caméras implantées hors du domaine public et/ou tournées vers les voies de circulation aux abords de l'établissement). Le CA devra s'exprimer ultérieurement sur cette implantation.
- d) **Reprise d'édition du journal des élèves et blog « Fairway »** : le journal des élèves est à nouveau en vente 0.50€ sous la coordination des professeurs : Mme CHOPART, MRS NOTHIAS et BOURDELLE. M le proviseur fait remarquer la grande qualité des écrits et l'intérêt des sujets traités.
- e) **Direction fonctionnelle des agents gestionnaires** : Mme l'adjointe-gestionnaire au chef d'établissement, Mme Heurtaux, informe le CA du passage de l'ensemble des gestionnaires des EPLE sous la direction fonctionnelle des Régions suite à un décret publié au Journal Officiel de la République Française.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres du CA de leur présence et lève la séance à 19h15.

Dotation Horaire Globale

	21-22		22-23		Δ		
	Moyens	%	Moyens	%	Moyens	%	
LT	HP	358,05	93,3%	329,6	90,6%	-28,45	-0,03
	HSA	25,85	6,7%	34	9,4%	8,15	0,03
	DHG	383,9		363,6		-20,30	
SEP	HP	736	87,0%	785	86,7%	49,00	-0,00
	HSA	110	13,0%	120	13,3%	10,00	0,00
	DHG	846		905		59,00	
LP	Total HP	1094,05	89,0%	1114,6	87,9%	20,55	-0,01
	Total HSA	135,85	11,0%	154	12,1%	18,15	0,01
	TOTAL	1229,9		1268,6		38,70	

REEL			
Dotations	Conso.	Ecarts	
329,60	325,10	4,50	
34,00	27,75	6,25	
363,60	352,85	10,75	
785,00	784,90	0,10	
120,00	122,35	-2,35	
905,00	907,25	-2,25	
1114,60	1110,00	4,60	
154,00	150,10	3,90	
1268,60	1260,10	8,50	

LPO Le Golf - Dieppe

LT

APPORTS

Code	Discipline	Besoins	Nb Sup.	Le Golf	Autres	Total	HSA	Info	Commentaires
L0100	Philosophie	10,5	1	9		9	1,50		Tps partiel
L0202	Lettres modernes	27	1	15	10	25	2,00		Suppr 1 poste et BH de 10 heures
L0421	Allemand	5,8			5,8	5,8	0,00		BH de 5,8 heures
L0422	Anglais	20,5	1	18		18	2,50	6,6	6,6 HSA par SEP
L0426	Espagnol	17	1	15,35	1,65	17	0,00		T P + BH de 7,65 avec SEP
L0429	Italien	5,8			5,8	5,8	0,00		BH de 10,3 avec SEP ou sur P0229
L0448	Langue mélanésienne					0	0,00		
L1000	Histoire - géographie	17,25	1	15		15	2,25	1,65	Dont 1,65 (1,5 + 0,15) par M. Nothias en HSA
L1100	Sciences économiques et sociales	3			3	3	0,00		BH de 3 heures
L1300	Mathématiques	37,5	2	33		33	4,50		
L1500	Sciences physiques et chimiques	43,5	2	36		36	7,50		
L1600	Sciences de la vie et de la Terre	6			6	6	0,00		BH de 6 heures
L1900	Education physique et sportive	21	1	20		20	1,00		
L7100	Biochimie - génie biologique	82	5	76		76	6,00		
L7300	Sciences et techniques médico-sociales	56	3	54		54	2,00		
	SOMMES	352,85	18	291,35	32,25	323,6	29,25	8,25	RS 2022

SEP

APPORTS

Code	Discipline	Besoins	Nb Sup.	Le Golf	Autres	Total	HSA	Info	Commentaires
L1900	Education physique et sportive	63	3	60		60	3		
P0210	Lettres - histoire-géographie	129,2	6	105	9	114	15,2		Suppr 1 poste et BH de 9 heures + 1,65 HSA LT
P0222	Lettres - anglais	83,6	4	72		72	11,6		6,6 HSA pour LT
P0226	Lettres - espagnol	27	1	18	6	24	3		BH de 6 heures
P0229	Lettres - italien	4,5	0		4,5	4,5	0		BH de 10,3 avec LT ou sur L0429
P1315	Math. - sciences-physiques	100	5	86,4		86,4	13,6		
P2200	Génie industriel textiles et cuirs	42,5	2	36		36	6,5		
P6500	Arts appliqués	22	1	18		18	4		
P7200	Biotechnologie - santé - environnement	148	7	126		126	22		
P7300	Sciences et techniques médico-sociales	29	2	28		28	1		
P8013	Eco.-gestion Commerce - vente	83,5	4	72		72	11,5		
P8038	Eco.-gestion Transport logistique	86,5	4	72		72	14,5		
P8039	Eco.-gestion Gestion - administration	88,5	4	72		72	16,5		
	SOMMES	907,3	43	765,4	19,5	784,9	122,4	0	07/02/2022 10:44

Le public accueilli au Lycée du Golf dans sa section technologique est souvent en difficulté, tant en terme de connaissances et maîtrise des notions du socle commun qu'en terme de savoir-être et d'attitude à adopter face aux exigences d'une formation en lycée générale et technologique. C'est un constat que nous pouvons faire chaque année. C'est pourquoi depuis de nombreuses années, nous, enseignants et direction du lycée, avons mis en place plusieurs dispositifs et développer des pratiques pour pouvoir agir sur ces difficultés.

L'existence des ces dispositifs, tutorat et Accompagnement Personnalisé notamment font du Lycée du Golf un lycée où les élèves de 2^{nde} GT notamment peuvent être accueillis, encadrés, accompagnés et soutenus suffisamment pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

La proposition de répartition de la DHG pour la future rentrée scolaire émanant de la Direction du lycée supprime ces dispositifs, et semble poser comme principe que les élèves du lycée n'ont pas de besoins particuliers, ce qui est totalement en contradiction avec ce que nous observons chez nos élèves. Et elle nous fait perdre, par conséquent, une grande partie du sens de notre travail d'enseignants du lycée du Golf.

De plus, cette proposition de répartition n'a pas été une construction collective. Il était d'usage, au Lycée du Golf, pour construire une répartition, de réunir le Conseil Pédagogique du lycée. Et depuis de nombreuses années, la proposition de répartition des moyens résulte d'un consensus et d'échanges entre professeurs et direction.

Cette année, les enseignants ont été invités à une assemblée générale jeudi 20 janvier, pendant laquelle les enseignants du lycée technologique ont construit une proposition de répartition. Mais aucun des éléments de cette proposition n'a été retenu par la direction, excepté les corrections des horaires réglementaires, notamment en langue vivante.

Cette façon de fonctionner n'est pas satisfaisante, pour personne. Je souhaite une véritable collaboration entre direction et enseignants lors de l'élaboration de la DHG (mais pas seulement bien sûr), un travail collectif étant le seul garant d'un fonctionnement efficace.

Yann Le Strat

Représentant des personnels enseignants au Conseil d'Administration